



## CIMETIERE DE SAINT-MARTIN DESAFFECTATION PARTIELLE

Conformément aux dispositions du Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012 et du Règlement sur les inhumations, les incinérations et le Cimetière de St-Martin du 25 avril 1991, les personnes concernées sont informées que les tombes suivantes seront désaffectées à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

### **TOMBES DE CORPS A LA LIGNE**

Secteur 43 - N<sup>os</sup> 229 à 264

### **TOMBES CINERAIRES A LA LIGNE**

Secteur 61 - N<sup>os</sup> 1577 à 1581 et 1583 à 1591

### **TOMBES ENFANT**

Secteur 65 - N<sup>os</sup> 366 et 367

### **CONCESSIONS DE CORPS**

Secteur 52 L - N<sup>os</sup> 1, 10 et 13

Secteur 53 D - N<sup>os</sup> 135 et 142

Secteur 54 E - N<sup>o</sup> 46

Secteur 64 - N<sup>os</sup> 21 et 22

### **CONCESSIONS CINERAIRES**

Secteur 31 - N<sup>os</sup> 331 et 343

Secteur 41 - N<sup>o</sup> 200

Secteur 51 - N<sup>os</sup> 10, 47, 69, 93 et 102

La désaffectation implique l'enlèvement du monument et/ou de tout autre objet de décoration, sauf décision contraire de la famille, les ossements et les urnes cinéraires sont maintenus en terre, à leur emplacement. Ceci est également valable, par analogie, aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées dans ces tombes.

Les familles et/ou personnes responsables qui désirent enlever le monument et/ou toute autre garniture, sont invitées à le faire **avant le 30 novembre 2023**, en s'annonçant préalablement au Service des travaux publics, espaces verts et entretien et en justifiant de leur droit.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain et conformément aux dispositions légales, la Commune en disposera librement, sans frais pour les familles et/ou personnes responsables.

Tout renseignement complémentaire relatif aux tombes à désaffecter peut être obtenu auprès du Service des travaux publics, espaces verts et entretien, rue du Simplon 16 – 1800 Vevey – tél. 021 925 52 59.

**Travaux publics, espaces verts et entretien**

**PARUTION sur 2 colonnes** : 24 Heures du vendredi 23 juin 2023

**PARUTION sur 2 colonnes** : Riviera-Chablais du mercredi 21 juin 2023

**PARUTION sur 2 colonnes** : Feuille des Avis Officiels du vendredi 23 juin 2023

**AFFICHAGE AUX PILIERS PUBLICS et par INTERNET**